

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF- Lacq 112 (LA112)

## Description de l'établissement

---

Nom : TEPF- Lacq 112 (LA112)  
Adresse(s) :  
Commune(s) : MONT (64396)  
Activités : B06.10Z - null  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 24/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37827860201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : MONT (64396)

Description<sup>1</sup> : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Mont exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Lacq 112 (LA112) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 30 janvier 2020.

Le puits LA112 a été foré du 1 juin 1959 au 22 janvier 1960 jusqu'à la profondeur de 4 053 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 402 692 m, Y = 6 266 320 m, Zsol = 80,3 m. Le puits LA112 a été bouché définitivement le 29 décembre 2014. La tête de puits a été découpée à environ 3 m/TN.

La plate-forme du puits LA112 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400229.

L'emprise du site LA112 occupe une superficie de 33 951 m<sup>2</sup>. Un borbier associé au forage du puits (borbier B2) se trouvait à l'extérieur du site LA112, sur un terrain contigu d'une superficie de 5750 m<sup>2</sup>.

Les environs du site LA112 sont constitués de champs agricoles. Le ruisseau l'Henx longe le site sur sa bordure nord-est.

Un diagnostic environnemental du site et de la zone correspondant au borbier B2 a été réalisé en octobre 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé:

– La présence d'hydrocarbures dans les sols et les sédiments prélevés dans les anciens borbiers de forage, la concentration maximale ayant été mesurée dans les sédiments contenus dans un borbier (100 000 mg/kg). Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les coupes C12-C16 et C16-C21. Les teneurs en C5-C10 sont plus faibles avec un maximum de 2 400 mg/kg.

- Des sols et des sédiments impactés par les hydrocarbures présentent également des teneurs marquées en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et/ou en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) (teneurs maximales : 300 mg/kg pour les HAP et 1 400 mg/kg pour les BTEX).
- La présence de quelques anomalies en métaux (Hg, Pb, Cu, Zn, As, Cd, Ni). Aucun échantillon ne montre cependant des concentrations en métaux sur éluat supérieures au seuil de détection du laboratoire.
- L'absence d'impact dans le ruisseau l'Henx et les eaux souterraines.

Les travaux de réhabilitation du site ont été réalisés pour une reconversion compatible avec un usage agricole. Les travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2020/09 du 04/01/2021).

Au regard du mémoire de fin de travaux remis par l'exploitant, les travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément aux objectifs fixés par l'arrêté du 04/01/2021.

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec un usage agricole (culture non maraîchère et/ou élevage).

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 15/11/2021, complété le 03/05/2022 et la visite du site réalisée le 29/03/2022, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 25/07/2022.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de traces visibles en surface du puits LA112 et des installations de surface liées à son exploitation. Le site était utilisé par la société Atout Vert, une entreprise d'entretien d'espaces verts, pour y entreposer des déchets végétaux. Les terrains d'emprise de l'ancien borbier B2 étaient utilisés pour un usage agricole.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/16 du 09/08/2022.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 24/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : MONT (64396)

Description<sup>3</sup> : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Mont

exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Lacq 112 (LA112) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 30 janvier 2020.

Le puits LA112 a été foré du 1 juin 1959 au 22 janvier 1960 jusqu'à la profondeur de 4 053 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 402 692 m, Y = 6 266 320 m, Zsol = 80,3 m. Le puits LA112 a été bouché définitivement le 29 décembre 2014. La tête de puits a été découpée à environ 3 m/TN.

La plate-forme du puits LA112 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400229.

L'emprise du site LA112 occupe une superficie de 33 951 m<sup>2</sup>. Un borbier associé au forage du puits (borbier B2) se trouvait à l'extérieur du site LA112, sur un terrain contigu d'une superficie de 5750 m<sup>2</sup>.

Les environs du site LA112 sont constitués de champs agricoles. Le ruisseau l'Henx longe le site sur sa bordure nord-est.

Un diagnostic environnemental du site et de la zone correspondant au borbier B2 a été réalisé en octobre 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé:

- La présence d'hydrocarbures dans les sols et les sédiments prélevés dans les anciens borbiers de forage, la concentration maximale ayant été mesurée dans les sédiments contenus dans un borbier (100 000 mg/kg). Les fractions les plus représentées sont les hydrocarbures aliphatiques et principalement les coupes C12-C16 et C16-C21. Les teneurs en C5-C10 sont plus faibles avec un maximum de 2 400 mg/kg.

- Des sols et des sédiments impactés par les hydrocarbures présentent également des teneurs marquées en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et/ou en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) (teneurs maximales : 300 mg/kg pour les HAP et 1 400 mg/kg pour les BTEX).

- La présence de quelques anomalies en métaux (Hg, Pb, Cu, Zn, As, Cd, Ni). Aucun échantillon ne montre cependant des concentrations en métaux sur éluat supérieures au seuil de détection du laboratoire.

- L'absence d'impact dans le ruisseau l'Henx et les eaux souterraines.

Les travaux de réhabilitation du site ont été réalisés pour une reconversion compatible avec un usage agricole. Les travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2020/09 du 04/01/2021).

Au regard du mémoire de fin de travaux remis par l'exploitant, les travaux de réhabilitation ont été réalisés conformément aux objectifs fixés par l'arrêté du 04/01/2021.

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec un usage agricole (culture non maraîchère et/ou élevage).

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 15/11/2021, complété le 03/05/2022 et la visite du site réalisée le 29/03/2022, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 25/07/2022.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de traces visibles en

surface du puits LA112 et des installations de surface liées à son exploitation. Le site était utilisé par la société Atout Vert, une entreprise d'entretien d'espaces verts, pour y entreposer des déchets végétaux. Les terrains d'emprise de l'ancien borbier B2 étaient utilisés pour un usage agricole.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/16 du 09/08/2022.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1\_MINES-2020-09\_20210104\_LA112

AP2\_MINES-2022-16\_20220809\_LA112

DADT\_20200115\_LA112

Memoire\_Fin\_De\_Travaux\_20211014\_LA112

Rapport\_AP1\_20201229\_LA112

Rapport\_AP2\_20220804\_LA112

Rapport\_Recevabilite\_20200421\_LA112

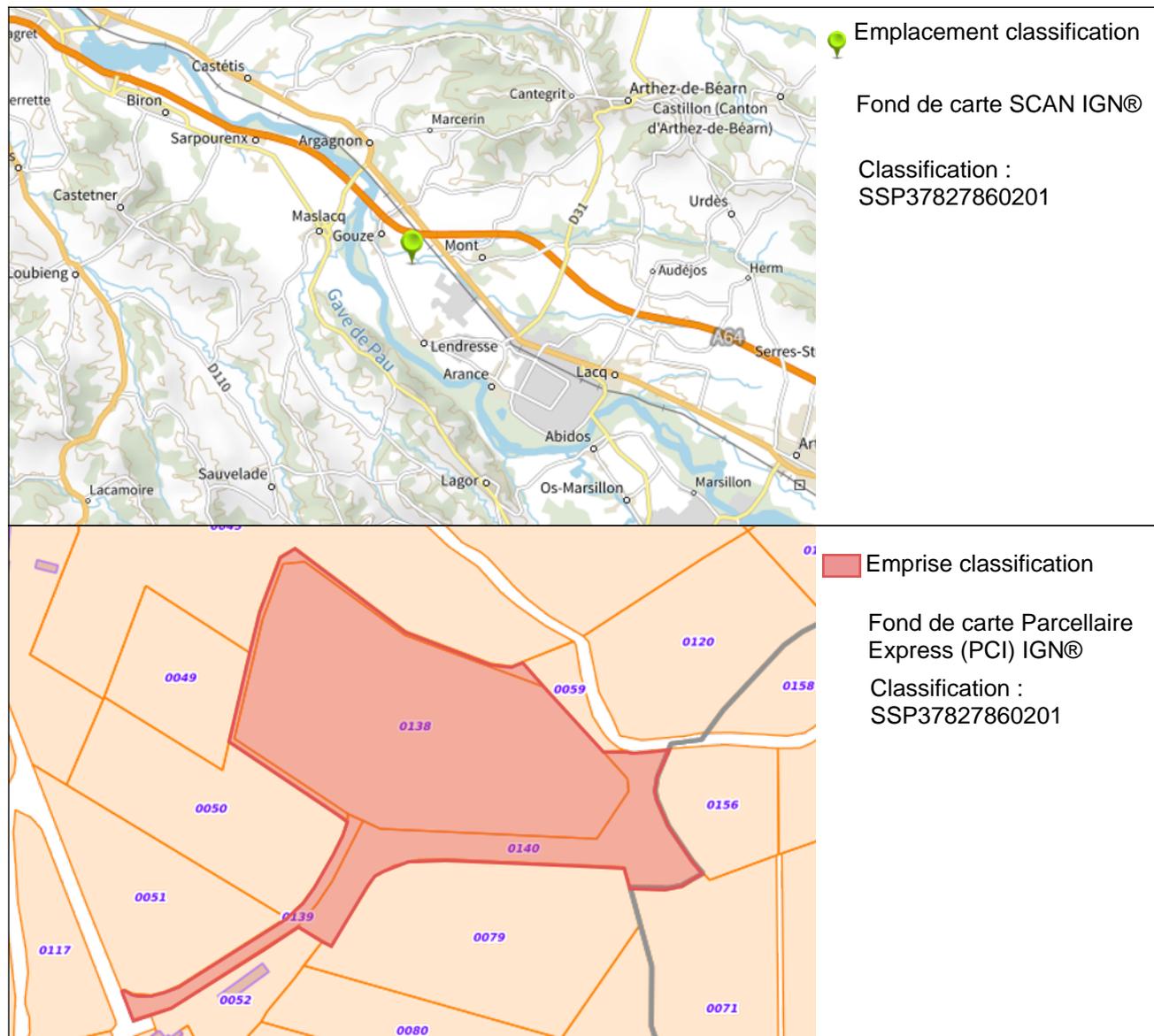
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MONT		CE	138	
MONT		CE	139	
MONT		CE	140	
MONT		CE	141	

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 402716.0606171662, Lat. : 6266243.127382946

Superficie estimée :

33998 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.